

Berne, 1er septembre 1993

**Eventuel élargissement du Groupe de vote de la Suisse  
dans les Institutions de Bretton Woods (IBW)**

---

Dans la définition d'une stratégie suisse d'élargissement de notre groupe de vote dans les IBW il se pose deux questions:

**Une question fondamentale:** Voulons-nous ou serons-nous forcés d'élargir notre groupe de vote?

**Une question subsidiaire:** Quelle sera notre réaction face à des demandes concrètes d'adhésion à notre groupe qui soit ont déjà été faites (Slovénie), soit pourraient venir bientôt (p.ex. Afrique du Sud)?

**1. Voulons-nous/serons-nous forcés d'élargir notre groupe de vote?**

Actuellement notre groupe de vote dispose au FMI d'un nombre de voix équivalent à 2,71 pour cent, avec le Tadjikistan 2,75 pour cent, réparti de la manière suivante (état au 10.6.93):

Suisse	1,67
Pologne	0,68
Ouzbékistan	0,15
Azerbaïdjan	0,10
Kirghizistan	0,06
Tadjikistan	0,04
Turkménistan	0,05
	—
Total	2,75

Le groupe suisse se situe actuellement (sans le Tadjikistan) au 16e rang sur 24 au FMI (au 19e à la Banque mondiale). Si les pays de la CEI devaient quitter notre groupe, nous disposerions d'un nombre de voix équivalent à 2,35 %, ce qui placerait notre groupe au 22e rang. Aussi longtemps que le groupe de vote le plus faible, celui des pays africains francophones qui dispose d'un nombre de voix équivalent à 1,55 %, reste composé des mêmes pays et que le mode de calcul des quotes-parts n'est pas fondamentalement modifié, nous n'avons pas à craindre de perdre notre



poste de Directeur exécutif. Or, il est improbable que le groupe des pays africains francophones soit agrandi. En ce qui concerne la 10e révision des quotes-parts, il est trop tôt pour pouvoir apprécier avec certitude si elle comportera un changement important du mode de calcul des quotas. La discussion sur les quotas au Conseil d'administration ne commencera en effet pas avant 1994. Ce qui est cependant sûr, c'est qu'une révision majeure du mode de calcul des quotes-parts toucherait également la position de toute une série de pays industrialisés influents. Elle a donc peu de chances de se réaliser.

**Nous ne serons donc vraisemblablement pas sous pression pour envisager un élargissement de notre groupe de vote dans les prochains six à douze mois. Par contre, il serait souhaitable, à terme, de renforcer notre groupe. D'où la nécessité de développer une stratégie pour l'élargissement.**

## 2. **Quelle sera notre réaction face à des demandes d'adhésion à notre groupe?**

La Slovénie a exprimé le souhait de rejoindre le groupe suisse. Lors de la visite du ministre des finances slovène, M. Gaspari, chez Monsieur le Conseiller fédéral Stich, le 9.9.1993, la Suisse s'est déclarée en principe d'accord d'accepter la Slovénie, tout en indiquant que c'est aux Slovènes d'informer les Hollandais de leurs intentions. Une nouvelle rencontre entre MM. Gaspari et Stich est prévue à Washington, à l'occasion des réunions annuelles des IBW. Il n'est d'autre part pas exclu que l'Afrique du Sud qui est membre du FMI, mais dans aucun groupe de vote, demande à faire part de notre groupe. D'autres candidats potentiels sont: les autres républiques de l'ex-Yougoslavie, d'autres pays de la CEI, la Turquie. Il faut aussi mentionner que Taïwan a récemment recherché notre coopération pour entrer prochainement au FMI. Il n'est pas exclu qu'après son entrée au GATT, ce pays nous demande de le parrainer dans les IBW, voire de l'admettre dans notre groupe. Enfin, le ministre des finances d'Israël a demandé à voir le chef du Département des finances lors de l'assemblée annuelle des IBW de cette année.

La question se pose donc de notre réaction à des demandes concrètes d'adhésion. **Cette réaction devrait s'inscrire dans une stratégie d'ensemble pour l'élargissement du groupe de vote suisse.** Le moment est donc venu de définir une telle stratégie.

## 3. **Critères pour une stratégie d'élargissement**

### 3.1. **Pourcentage de voix du groupe:**

Nous avons intérêt, à terme, à augmenter notre nombre de voix pour faire face à:

- un éventuel changement du mode de calcul des quotes-parts et
- une éventuelle pression pour réduire le nombre des administrateurs.

### 3.2. Position de la Suisse dans le groupe

La Suisse a actuellement la majorité absolue et occupe le poste d'administrateur aussi bien au FMI qu'à la Banque mondiale. La venue de pays importants dans le groupe pourrait mettre en danger cette position, nous faire perdre la majorité absolue et nous forcer soit à céder le poste dans une des deux institutions, soit à prévoir un système d'alternance. Ce dernier aurait pour conséquence que la Suisse n'aurait un directeur exécutif que tous les deux ou quatre ans.

### 3.3. Position de la Pologne dans le groupe

Avec le poste d'administrateur suppléant dans les deux institutions, la Pologne a actuellement une position privilégiée par rapport aux pays de l'Europe centrale et de l'Est d'importance comparable. Cette position a été le motif décisif pour l'inciter à rejoindre le groupe suisse. Elle pourrait être mise en question par l'élargissement du groupe à un ou plusieurs pays relativement importants. D'où l'opportunité d'un échange de vues avec les Polonais sur la stratégie d'élargissement.

### 3.4. Homogénéité du groupe

Pour pouvoir conduire une politique active conforme à ses intérêts dans les deux institutions, la Suisse doit veiller à conserver une certaine homogénéité du groupe, c'est-à-dire à ce que sa politique ne soit pas entravée par des intérêts contradictoires. Cela signifie aussi qu'elle doit veiller à ce qu'il n'y ait pas dans le groupe ni un trop grand pays, ni un groupement de pays coalisés contre elle.

## 4. Pays candidats pour l'élargissement du groupe suisse

A la lumière de ces critères, les pays candidats, effectifs ou potentiels, pour rejoindre notre groupe s'analysent comme suit:

### 4.1. Slovénie

- Ce pays, actuellement dans le groupe hollandais, apporterait à notre groupe 0,12 % des voix seulement, ce qui nous maintiendrait au 16e rang (sans ou avec le Tadjikistan). De ce point de vue, l'admission de la Slovénie constituerait simplement un geste de bonne volonté plutôt qu'un renforcement substantiel de notre groupe.
- Ni la position de la Suisse, ni celle de la Pologne dans le groupe ne seraient fondamentalement remises en cause. Nous devrions cependant prévoir d'attribuer à la Slovénie un poste d'assistant dans l'une des deux institutions (FMI ou Banque mondiale) pour une période limitée. C'est ce qui a été indiqué à M. Gaspari le 9.9.1993. Par contre, l'importance de la Slovénie (dont la quote-part est plus faible que celle de l'Ouzbékistan) ne justifie pas l'attribution d'un poste de conseiller.

- L'homogénéité du groupe ne serait pas renforcée. Elle ne serait vraisemblablement pas affaiblie non plus si nous intégrons dans notre groupe seulement la Slovénie. **Toutefois**, l'accession de cette république pose la question du sort des autres républiques de l'ex- Yougoslavie. Serions-nous prêts à reprendre la Croatie qui est déjà membre du FMI (0,19 % du total des voix)? La Serbie?

#### 4.2. Afrique du Sud

- Ce pays est membre du FMI, mais n'appartient à aucun groupe de vote.
- Avec un pourcentage de voix de 0,93 %, l'Afrique du Sud renforcerait considérablement l'importance de notre groupe qui passerait au 11<sup>e</sup> rang.
- Toutefois, un certain danger existe que nous soyons obligés de partager le poste d'administrateur avec toutes les conséquences que peut avoir sur le plan intérieur suisse le fait d'être dans un groupe dirigé par l'Afrique du Sud.
- La Pologne (0,67 %) perdrait en tout cas sa position privilégiée actuelle et pourrait être amenée à reconsidérer son appartenance au groupe suisse. Elle s'est déjà montrée peu enthousiaste à l'égard d'une éventuelle candidature de l'Afrique du Sud (entretien Lusser-Osiatynski du 3.7.93). Il faut cependant admettre que la Pologne n'a guère d'alternatives à la position privilégiée qu'elle a actuellement dans notre groupe. Dans aucun autre groupe de vote elle ne pourrait en effet avoir le poste d'administrateur suppléant au FMI et à la Banque mondiale. Si, compte tenu de cet état de fait elle devait rester dans le groupe suisse, elle demanderait vraisemblablement que nous abandonnions également notre position actuelle, c'est-à-dire que nous acceptions une rotation pour le poste d'administrateur au moins dans une des deux institutions. Il reste que échanger la Pologne contre l'Afrique du Sud ne présenterait aucun avantage, au contraire!
- Même si l'Afrique du Sud devait avoir un gouvernement noir, l'homogénéité du groupe suisse serait affaiblie par le fait de devoir prendre en considération les intérêts d'un pays politiquement instable sur le plan interne et sur le plan international.

#### 4.3. Pays de la CEI

Parmi ces pays, on pourrait envisager une politique active, éventuellement par l'intermédiaire de la Pologne, pour attirer le **Bélarus** et/ou le **Kazakhstan**. Les deux pays se trouvent cependant dans le groupe belge et rien n'indique pour l'instant qu'ils veuillent le quitter.

- Les deux pays ensemble renforceraient modestement le groupe suisse: le Kazakhstan avec 0,18 % des voix, le Bélarus avec 0,20 %, ce qui ferait passer le groupe à 3,09 % (3,13 % avec le Tadjikistan) des voix, c'est-à-dire au 14<sup>e</sup> ou 15<sup>e</sup> rang.

- Ni la position de la Suisse ni celle de la Pologne ne seraient mises en danger.
- Avec le Bélarus, l'homogénéité du groupe serait renforcée. Par contre, il est possible que le Kazakhstan ne veuille pas faire partie du même groupe que l'Ouzbékistan.

#### 4.4. Turquie

Il n'est pas totalement exclu que ce pays cherche à quitter le groupe belge où il se trouve actuellement, bien que l'actuel premier ministre, Mme Ciller, se soit en son temps opposée à l'entrée de la Turquie dans le groupe suisse.

- Avec 0,45 % des voix en plus, le groupe suisse en aurait un total de 3,16 % (3,20 avec le Tadjikistan) et se situerait au 14e rang.
- La Turquie pourrait revendiquer de partager avec la Pologne le poste d'administrateur suppléant. Dans le groupe belge, elle a en effet un poste d'administrateur suppléant à la Banque mondiale et d'assistant au FMI.
- L'homogénéité du groupe pourrait être affectée par une coalition entre la Turquie et les pays de l'"Helvétistan" (ensemble: 0,85 % des voix), sans compter que les relations entre la Suisse et la Turquie ne sont actuellement pas favorables à une coopération au sein du groupe.

#### 4.5. Chine de Taïpeh (Taïwan)

Il n'est pas exclu qu'après son entrée au GATT, qui serait prévue pour 1994, ce pays nous demande de le parrainer pour entrer dans IBW et par la même occasion de l'admettre dans notre groupe.

- Avec une quote-part importante, vraisemblablement plus grande que celle de l'Afrique du Sud, Taïwan renforcerait sensiblement notre groupe.
- En ce qui concerne la position de la Suisse et de la Pologne, il se poserait les mêmes problèmes que pour l'Afrique du Sud (chiffre 4.2. ci-dessus).
- L'homogénéité du groupe suisse serait affaiblie par un pays certes économiquement stable et prospère, mais qui de par sa situation politique pourrait nous causer des difficultés dans la poursuite de notre politique dans les IBW. Sur un plan plus général, nos relations politiques et économiques avec la Chine continentale s'en ressentiraient.

#### 4.6. Israël

A la demande des Israéliens, une rencontre aura lieu entre M. Shochat, Ministre des finances d'Israël et M. le Conseiller fédéral Stich à Washington le 29.9.93. Israël fait actuellement partie du groupe de vote des Pays-Bas.

- Avec 0,46 % des voix en plus, le groupe suisse disposerait d'un total de 3,17 % de voix (3,21 avec le Tadjikistan) et se situerait au 14e rang.
- Israël pourrait revendiquer de partager avec la Pologne le poste d'administrateur suppléant, bien que dans le groupe hollandais ce pays n'ait qu'un poste de conseiller au FMI et d'assistant à la Banque mondiale. La Suisse devrait donc probablement partager un poste de conseiller avec Israël.
- La présence d'Israël dans le groupe suisse pourrait rendre plus difficile la recherche d'un compromis entre les différentes positions nationales pour définir la position du groupe au Conseil d'administration. Israël participera certainement plus activement que la Pologne à toutes les discussions du "Board".

## 5. Conclusions

La situation actuelle et prévisible pour les prochains six à douze mois ne nous force pas à envisager un élargissement de notre groupe. **A moyen terme**, nous avons cependant intérêt à l'envisager et à développer une stratégie à cet effet. **Dans l'im-médiat**, nous sommes confrontés à la demande de la Slovénie, et serons peut-être confrontés à une demande de l'Afrique du Sud et d'Israël. Notre réaction devrait s'inscrire dans une stratégie générale.

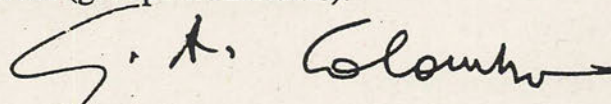
A la lumière des critères qui devraient guider notre stratégie d'élargissement, la Slovénie apparaît comme un candidat qui s'intégrerait bien dans notre groupe, mais qui ne le renforcerait que marginalement. Après l'accord de principe donné par la Suisse à l'inclusion de ce pays dans notre groupe, la balle est maintenant dans le camp des Slovènes qui doivent informer les Hollandais de leur intention de changer de groupe.

Bien qu'un certain nombre d'arguments parlent contre l'inclusion de l'Afrique du Sud dans notre groupe, nous devrions garder la porte ouverte à cet élargissement.

En ce qui concerne Israël, il s'agirait d'un renforcement bienvenu, mais le groupe serait certainement moins commode à gérer qu'actuellement. Il s'agit pour l'instant de prendre note de ce qu'ils ont à nous dire lors de l'entretien prévu lors de l'Assemblée annuelle.

Une politique plus active d'augmentation de l'importance de notre groupe pourrait s'adresser au Kazakhstan et au Bélarus, notamment à ce dernier pays, par l'intermédiaire de la Pologne.

Comme pour la Slovénie, rien ne devrait être entrepris derrière le dos de la Hollande et de la Belgique, ni en ce qui concerne les républiques de la CEI (groupe belge), ni en ce qui concerne Israël (groupe hollandais).

  
G.A. Colombo